



# MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

## Le rôle de la kinésithérapie enfin reconnu dans la prise en charge de la bronchiolite



Le 22 novembre 2022, le ministère de la Santé et de la Prévention a publié une instruction relative aux mesures de soutien pour le système de santé durant l'automne et l'hiver 2022-2023. Dans celle-ci, le ministre de la Santé et de la Prévention demande à tous les territoires de **mobiliser l'ensemble des ressources extra-hospitalières pouvant venir en soutien des services hospitaliers de pédiatrie, dont les kinésithérapeutes.**

En 2019, la HAS a publié un communiqué de presse qui a semé la confusion dans l'esprit du public à propos de la prise en charge de la bronchiolite par les kinésithérapeutes.

Nous pouvons donc nous satisfaire de cette [mise au point](#) du Gouvernement dans une période de tension majeure pour le système de santé.

Pour en savoir plus :

- [L'article sur le sujet](#)
- [Le communiqué de presse du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes](#)

## "La kinésithérapie, une pièce essentielle pour votre santé"



À l'occasion de la journée mondiale de la kinésithérapie le jeudi 8 septembre 2022, le Conseil national a lancé une vaste campagne de communication sur les réseaux sociaux afin de promouvoir la profession et de rappeler combien les kinésithérapeutes, acteurs majeurs de santé publique, accompagnent les citoyens à toute les étapes de leur vie, pour prévenir et traiter les maladies.

Élément clé de cette campagne, le site [Mon kiné et moi](#) qui s'adresse au grand public leur permet de découvrir l'ensemble des pathologies prises en charge par le kinésithérapeute.

Elle est également composée d'autres outils de communication comme :

- [la vidéo illustrative](#) décrivant la vie d'Anne et la place de la kinésithérapie, de sa naissance à l'âge senior ;
- [les six visuels](#) mettant en avant six exemples de pathologies, sur lesquelles les kinésithérapeutes peuvent intervenir dans le cadre d'une prise en charge concertée.

[Cliquez ici pour accéder au site Mon kiné et moi](#)

## À Limoges, l'Ordre poursuit son engagement contre les violences sexuelles



Lors du bureau décentralisé à Limoges le 15 novembre dernier, le Conseil national et le conseil départemental de la Haute-Vienne de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes ont signé un protocole de transmission des signalements d'infractions sexuelles avec le procureur de la République de Limoges.

Le Conseil national et le conseil départemental de Paris ont été les premiers à signer ce [protocole avec le Parquet de Paris](#) en mars dernier. Depuis, un certain nombre d'autres départements ont également signé des protocoles similaires localement.

[Pour en savoir plus sur le bureau décentralisé à Limoges](#)

## Je suis kinésithérapeute et je veux signaler un fait de violence



Si vous êtes kinésithérapeute et que vous avez subi des violences ou incivilités, le **Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes vous encourage vivement à signaler ces faits** sur la plateforme mise en place par l'observatoire national des violences en santé (ONVS).

Cet observatoire recueille les signalements de faits de violences, dont les incivilités, commis contre les personnes et contre les biens dans les établissements de santé ainsi que contre les professionnels libéraux.

[Je veux signaler un fait de violence](#)

## Les actualités



### Négociations conventionnelles : les propositions de l'Assurance Maladie doivent permettre d'améliorer l'accès aux soins de kinésithérapie

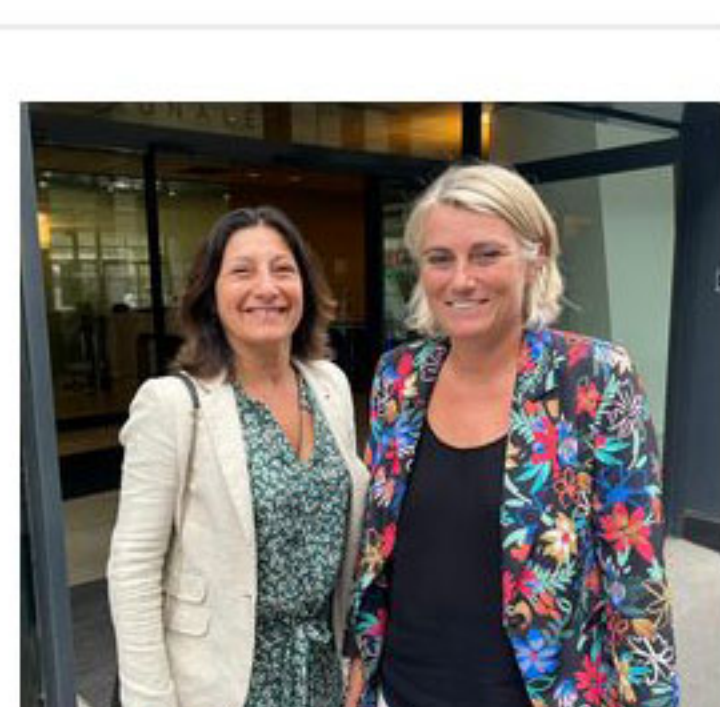
Les négociations conventionnelles avec la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) arrivent à leur terme. Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaite rappeler sa préoccupation pour la qualité de l'offre de soins proposée aux patients.

[Plus d'infos](#)

### Accès direct aux kinésithérapeutes excoordonnés dans une structure de soins coordonnés : l'Ordre salue une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale

Une proposition de loi relative à l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé - dont les kinésithérapeutes, sera examinée à l'Assemblée nationale en début d'année 2023.

[Retrouvez notre communiqué](#)



### L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes se mobilise avec les autres Ordres de santé pour améliorer l'accès à l'offre de soins en France

Le mercredi 12 octobre 2022, la présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, madame Pascale Mathieu a présenté, avec les autres présidents des Ordres de santé, les propositions élaborées avec le Comité de Liaison des Institutions Ordinales - Santé (CLIO Santé) pour améliorer l'accès à l'offre de soins à monsieur François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention et à madame Agnès Firmin Le Bodo, ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

[Plus d'infos](#)

### Élection au Conseil national

À l'issue de l'élection complémentaire qui a eu lieu le mercredi 9 novembre au sein du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes pourvoir un siège de **conseiller titulaire salarié**, monsieur **Marc Gross** a été élu.

Retrouvez le PV de l'élection en cliquant [ici](#).



Facebook Twitter LinkedIn